

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE GRASSE****SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019****Délibération n°DL2019_044 : Budget principal - Vote du budget primitif 2019**

Date de la convocation : 22/03/2019

Date de publication :

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois de mars à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Andrée-Claire LIEGE, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Gérard MERO, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Gilbert PIBOU, Jacques POUPLLOT, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN, Florence SIMON, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTERLIN, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

ONT DONNE POUVOIR : François BALAZUN à José COTTON, Claude BOMPAR à Jean-Louis CONIL, Pierre BORNET à Jérôme VIAUD, Dominique BOURRET à Cyril DAUPHOUD, Catherine BUTTY à Philippe WESTERLIN, Christophe CHALIER à Florence SIMON, Henri CHIRIS à Claude BLANC, Jean-Marc DEGIOANNI à Mireille BANCEL, Pierre DEOUS à Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL à Nicole NUTINI, Jean-Marie GUENOT à Jean-Claude ZEJMA, Christophe MOREL à Philippe BONELLI, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Anne-Marie PROST-TOURNIER à Marc COMBE, Roland RAIBAUDI à Christiane REQUISTON, André ROATTA à Jacques POUPLLOT, Jacques VARRONE à Gérard MERO, Brigitte VIDAL à Jean-Paul CAMERANO, Jean-Claude ZEJMA à Catherine SEGUIN.

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Valérie COPIN, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc GARNIER, Fabrice LACHENMAIER, Marie-Claude RENARD, Patricia ROBIN.

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE : Franck BARBEY après le vote de la délibération n°31, Pierre BORNET après le vote de la délibération n°29, Murièle CHABERT après le vote de la délibération n°31, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL après le vote de la délibération n°26, Myriam LAZREUG après le vote de la délibération n°31.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET avant le vote de la délibération n°44, Dominique BOURRET avant le vote de la délibération n°38, Catherine BUTTY avant le vote de la délibération n°55, Claude CEPPI avant le vote de la délibération n°61, Jean-Marc DEGIOANNI avant le vote de la délibération n°44, Anne-Marie DUVAL avant le vote de la délibération n°50, Florence SIMON avant le vote de la délibération n°62, Jacques VARRONE avant le vote de la délibération n°37, Brigitte VIDAL avant le vote de la délibération n°49, Jean-Claude ZEJMA avant le vote de la délibération n°53.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 29 MARS 2019	N°DL2019_044
RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Budget principal - Vote du budget primitif 2019	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté de voter le budget primitif 2019 du budget principal.	

Monsieur le Premier Vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 mars 2019 ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été tenu lors de la séance du 8 février 2019 du conseil de communauté ;

Considérant qu'en application de l'article 107 de la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget ;

Le projet de budget principal pour l'exercice 2019 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse se présente comme ci-dessous avec reprise définitive des résultats dégagés par l'exercice 2018. La maquette budgétaire complète de ce budget a été adressée aux conseillers communautaires en pièce jointe des convocations de ce conseil de communauté.

	FONCTIONNEMENT	BP 2019	RAR	BP 2019 + RAR
Chapitre 011	Charges à caractères générales	14 898 769,01		14 898 769,01
Chapitre 012	Charges de personnel	18 695 048,00		18 695 048,00
Chapitre 014	Atténuation de produits	33 317 366,00		33 317 366,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	17 883 237,00		17 883 237,00
Chapitre 66	Charges financières	1 686 000,00		1 686 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	879 900,00		879 900,00
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaire	565 000,00		565 000,00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	5 421 430,00		5 421 430,00
Chapitre 043	Opération d'ordre transfert même sections			-
023	Virement à la section d'investissement	3 206 773,45		3 206 773,45
Total des dépenses de fonctionnement		96 553 523,46	-	96 553 523,46
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 009 363,46		6 009 363,46
Chapitre 70	Produits des services	4 095 584,00		4 095 584,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	71 674 305,00		71 674 305,00
Chapitre 74	Dotations, subv. , participations	12 626 773,00		12 626 773,00
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	510 210,00		510 210,00
Chapitre 76	Produits financiers	1 111 788,00		1 111 788,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	45 000,00		45 000,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	470 000,00		470 000,00
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	10 500,00		10 500,00
Chapitre 043	Opération d'ordre transfert même sections			-
Total des recettes de fonctionnement		96 553 523,46	-	96 553 523,46

	INVESTISSEMENTS	BP 2019	RAR	BP 2019 + RAR
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 890 740,00	-	3 890 740,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	490 090,00	179 195,19	669 285,19
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 480 503,00	364 617,13	1 845 120,13
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	834 976,00	382 819,23	1 217 795,23
Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 310 428,43	2 195 764,25	10 506 192,68
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	10 500,00	14 479,00	24 979,00
Chapitre 4581006	STEP AUDIBERGUE ANDON	34 834,00	210 219,46	245 053,46
Chapitre 4581007	VRD LES MUJOULS	-	4 980,00	4 980,00
Chapitre 4581009	AUBERGE DE BRIANCONNET	1 221 625,62	117 526,40	1 339 152,02
Chapitre 45810109	STEP LES MUJOULS	337 758,00	11 316,00	349 074,00
Chapitre 4581011	STEP COLLONGUES	167 334,00	9 420,00	176 754,00
Chapitre 4581016	DMO EGLISE LES MUJOULS	51,35	4 412,52	4 463,87
Chapitre 4581018	PEYMEINADE VIDEOPROTECTION	-	3 798,00	3 798,00
Chapitre 4581022	SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES	259 932,36	29 272,44	289 204,80
Chapitre 4581023	SALLE POLYVALENTE LE TIGNET	392 202,00	30 712,80	422 914,80
Chapitre 4581024	RENOVATION ECOLE COMMUNALE CABRIS	576 000,00	-	576 000,00
Chapitre 4581025	AMENAGEMENT VILLAGE LES MUJOULS	36 738,60	35 261,40	72 000,00
Chapitre 4581026	RESEAU ASSAINT QUARTIER CIMETIERE ANDON	180 000,00	-	180 000,00
Chapitre 4581027	SECURISATON ET INTERCONNEXION UDI LE MAS	1 248 000,00	-	1 248 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 500,00	-	10 500,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	100 000,00	-	100 000,00
Total des dépenses d'investissement		19 582 213,36	3 593 793,82	23 176 007,18
				-
021	Virement de la section de fonctionnement	3 206 773,45		3 206 773,45
001	Résultat d'investissement reporté	461 949,43	-	461 949,43
Chapitre 10	Dotations, fonds divers	450 000,00	-	450 000,00
Chapitre 13	Subv. d'investissement reçues	2 086 978,00	3 364 351,38	5 451 329,38
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00	-	3 000 000,00
Chapitre 165	Dépôts et cautionnements reçus	21 500,00	-	21 500,00
Chapitre 4581001	CABRIS VIDEOPROTECTION	0,01	-	0,01
Chapitre 4582001	CABRIS VIDEOPROTECTION	8 167,45	16 080,00	24 247,45
Chapitre 4582002	ESCRAGNOLLES ROUTE	-	4 633,00	4 633,00
Chapitre 4582003	ESCRAGNOLLES CHEMIN DE TERRE	-	3 030,00	3 030,00
Chapitre 4582004	STEP SAINT-AUBAN	-	23 815,52	23 815,52
Chapitre 4582006	STEP AUDIBERGUE ANDON	13 591,20	173 168,80	186 760,00
Chapitre 4582007	VRD LES MUJOULS	-	4 689,00	4 689,00
Chapitre 4582009	AUBERGE DE BRIANCONNET	486 905,60	841 544,40	1 328 450,00
Chapitre 45820109	STEP LES MUJOULS	183 156,00	154 602,00	337 758,00
Chapitre 4582011	STEP COLLONGUES	44 759,00	135 241,00	180 000,00
Chapitre 4582016	DMO EGLISE LES MUJOULS	1 640,00	46 745,50	48 385,50
Chapitre 4582017	LE TIGNET VIDEOPROTECTION	1 195,96	16 200,00	17 395,96
Chapitre 4582018	PEYMEINADE VIDEOPROTECTION	1 241,52	26 600,00	27 841,52
Chapitre 4582019	ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE VIDEOPROTECTION	8 403,92	20 000,00	28 403,92
Chapitre 45820209	VIDEOPROTECTION ST-VALLIER-DE-THIEY	5 198,12	25 000,00	30 198,12
Chapitre 4582021	SPERACEDES VIDEOPROTECTION	5 431,42	24 400,00	29 831,42
Chapitre 4582022	SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES	153 150,00	110 850,00	264 000,00
Chapitre 4582023	SALLE POLYVALENTE LE TIGNET	307 200,00	112 000,00	419 200,00
Chapitre 4582024	RENOVATION ECOLE COMMUNALE CABRIS	576 000,00	-	576 000,00
Chapitre 4582025	AMENAGEMENT VILLAGE LES MUJOULS	-	60 385,50	60 385,50
Chapitre 4582026	RESEAU ASSAINT QUARTIER CIMETIERE ANDON	180 000,00	-	180 000,00
Chapitre 4582027	SECURISATON ET INTERCONNEXION UDI LE MAS	1 248 000,00	-	1 248 000,00
Chapitre 024	Produits de cession d'immobilisations	40 000,00	-	40 000,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 421 430,00	-	5 421 430,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	100 000,00	-	100 000,00
Total des recettes d'investissement		18 012 671,08	5 163 336,10	23 176 007,18

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : JM Degioanni, M Bancel, S Cassarini, PE De Fontmichel, P Euzière, M Addad, M Conesa, M Lazreug, JP Camerano, B Vidal) décide :

- **D'APPROUVER** le projet de budget 2019 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2019 et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.


Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20190329-DL2019_044-DE
Regu le 08/04/2019